

CONGO BELGE

Ruhengeri



7172

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 16 h. 58 m.

Voie d'acheminement : *off.*

Indications de service taxées : *10 =*

Adresse : *poste = parapost wambura
royale résidence Ruanda Op. Kigali
suppression de résidence Kibungu
par l'ingénieur Kibungu Kibungu*

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Carte verte

le

19

à

09 h. *45* m.

N° *208*

mot

*no 14518/ post prière rechercher munyampita fils
de nyirashamba succède et de nyirashamba succède
originaire zyanatopara chef ruzhindanga
Chef fuzind territory Kibungu condamné par
tribunal de police Kibungu 25/11/53
à 6 mois app stop en cas de prison Kibungu
qualorze courant stop en cas de découverte
diriger sur prison Kibungu obligation Kibungu
ouverte Kibungu = prison*